

**Compte rendu de la Réunion du
Conseil de Communauté
Du 23 juin 2021 à 18 h
à la Salle Polyvalente de Schaffhouse/Seltz**

Personnes présentes : Bernard HENTSCH - Danièle CLAUSS - Yannick TIMMEL - Sylvie POUILLARD - Jean-Louis SITTE - Pascal STOLTZ - Christophe KLEIN - Jean-Michel FETSCH - Christophe BORD - Christiane HUSSON - Isabelle SCHMALTZ - Alain JOERGER - Agnès MEYER - Sandra RUCK - Monique LICHTBLAU - André FRITZ - Eric WEIGEL - Denis DRION - Bruno KRAEMER - Jacques WEIGEL - Philippe GIRAUD - Gérard HELFFRICH - Jean-Luc BALL - Mylène HECK - Frédéric HEYD - René GAST - Jean-Paul HAENNEL - Fabien JOERGER
Anne URSCH, Directrice Générale des Services

Excusés : Tamara LERGENMULLER représentée par Christiane HUSSON - Richard PETRAZOLLER représenté par Jean-Luc BALL - Rachel FLEITH

Ordre du jour

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Installation du Conseil de Communauté
3. Désignation des délégués au SMICTOM NORD ALSACE
4. Approbation des rapports annuels 2020 du SDEA - Assainissement et Grand Cycle de l'eau
 - a. Synthèse locale Assainissement – Périmètre Plaine de la Sauer et du Seltzbach
 - b. Synthèse locale Assainissement – Périmètre Seltz Delta de la Sauer
 - c. Synthèse locale Assainissement – Périmètre Lauter
 - d. Synthèse locale Grand Cycle de l'Eau – Secteur Sauer Kabach
5. Note d'information actualisée pour l'année 2020 de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse
6. PETR Bande Rhénane Nord – approbation de la modification des statuts
7. ZA BEINHEIM – cession de terrain (SCI SCHOTT)
8. ZA BEINHEIM – cession de terrain (SCI TCK2020)
9. Tarif des composteurs
10. Budget Principal – Décisions modificatives
11. Budget Principal – Vote de crédits
12. Plan Rhin Vivant – Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC) - Avenant

13. Fonds de concours – Eclairage Public à Buhl
14. Fonds de concours – Matériel informatique à Buhl
15. Fonds de concours – Matériel informatique à Beinheim
16. Fonds de concours – Eclairage Public à Salmbach
17. Admissions en non-valeur
18. Divers – Informations

1 – Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil désigne son secrétaire de séance lors de chacune de ses séances.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- désigne Madame Anne URSCH, secrétaire de la présente séance.

Adopté à l'unanimité

2 - Installation du Conseil de Communauté

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décès de M. WEBER Claude, Maire de Wintzenbach,

Vu les conditions de remplacement en cas de cessation d'un mandat de conseiller communautaire,

Vu l'élection de M. JOERGER Fabien à la fonction de maire de Wintzenbach,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré

- **décide** d'installer M. JOERGER Fabien dans sa fonction de conseiller communautaire titulaire

Adopté à l'unanimité

3 – Désignation des délégués au SMICTOM NORD ALSACE

La Communauté de Communes de la Plaine du Rhin est membre du Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du Nord de l'Alsace.

Le syndicat mixte est administré par un comité directeur composé de délégués élus par les conseils de Communautés de Communes qui le composent.

Conformément aux statuts du syndicat mixte, 3 délégués représentent notre établissement.

Ont été désignés le 15 juillet 2020 : M. Philippe GIRAUD - M. Claude WEBER - M. Jean-Luc BALL

Il est proposé de désigner M. Fabien JOERGER en remplacement de M. Claude WEBER.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **de désigner**, en application des statuts du syndicat, M. Fabien JOERGER, délégué au SMICTOM NORD ALSACE

Adopté à l'unanimité

4 – Approbation des rapports annuels 2020 du SDEA – Assainissement et Grand Cycle de l'Eau

Le Président expose les grandes lignes des rapports annuels « Assainissement » des 3 périmètres du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin pour l'exercice 2020.

Depuis 2019 il s'est rajouté le rapport annuel grand cycle de l'eau.

Le Conseil de Communauté,

- après avoir entendu les rapports annuels de l'exercice 2020,
- après avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité les rapports annuels tels qu'annexés à la présente.

5 – Note d'information actualisée pour l'année 2020 de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

Vu les dispositions de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités territoriales,

Le Conseil de Communauté,

- après avoir entendu les chiffres de l'exercice 2020,
- après avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité la note d'information de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse destinée à être jointe au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et/ou d'assainissement.

6 – PETR Bande Rhénane Nord - Approbation de la modification des statuts

Dans le cadre du Plan Climat, le PETR a présenté, lors de sa séance du conseil syndical du 8 avril dernier, un diagnostic établi à l'échelle de la Bande Rhénane Nord mettant en avant :

- des enjeux communs Climat – air – énergie pour la Bande Rhénane,
- une synergie entre les enjeux et le projet de la Bande Rhénane,
- des potentiels de réduction des émissions avec les mêmes leviers,
- des axes prioritaires à mettre en œuvre au niveau du PETR que sont les mobilités et le bâti,
- des actions en cours telles que le service d'accompagnement à la rénovation énergétique avec la société Oktave par exemple et des possibilités d'actions qui peuvent être réalisées à la bonne échelle du PETR.

Le Plan Climat réglementaire, actuellement sous l'égide de la Communauté de Communes du Pays Rhénan, qui en a l'obligation, a été adopté en janvier 2020.

Le territoire de la bande Rhénane Nord peut bénéficier de l'expérience du Pays Rhénan, du travail d'élaboration en vue d'un engagement commun sur les enjeux en commun.

L'objectif serait de faire des actions communes aux deux communautés de communes pour une meilleure cohérence du territoire.

Afin de permettre aux deux communautés de communes d'être pilote sur leurs actions en restant maître d'ouvrage dans le cadre de leur compétence, il est proposé le transfert de la mission suivante du plan climat : « animation, communication, promotion, suivi du plan climat à l'échelle de la Bande Rhénane Nord » au PETR.

Ce transfert est soumis pour avis aux deux communautés de communes membres.

Vu l'arrêté préfectoral du 21 septembre 2018 constatant les statuts du PETR de la Bande Rhénane Nord,

Vu le CGCT et notamment les articles L. 5211-17 et L. 5211-5 et suivants,

Vu la délibération du Comité Syndical du PETR de la Bande Rhénane Nord du 8 avril 2021,

Considérant que l'échelle de la Bande Rhénane Nord permet de donner une meilleure cohérence,

Après en avoir débattu, le Conseil de Communauté :

- **approuve de confier** au PETR Bande Rhénane Nord la mission suivante : « animation, communication, promotion, suivi du plan climat à l'échelle de la Bande Rhénane Nord »
- **notifie** cette décision au Président du PETR et à la Préfète pour suite à donner

Adopté à l'unanimité

7 - ZA BEINHEIM – Cession de terrain

Le Président expose aux membres du Conseil de Communauté

- ✓ que la SCI SCHOTT DE LA FORET, représentée par M. Sébastien SCHOTT, exploitant de la société SPEEDEST, souhaite compléter son activité par un centre de préparation esthétique et d'exposition, désire acquérir la parcelle n° 1533, d'une consistance de 9 ares 26 ;
- ✓ que le prix de vente pourrait être fixé à 2 200 € HT l'are,
- ✓ que la commune de Beinheim propose de rétrocéder les terrains concernés à la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin au prix de 1 500 € HT l'are.

Le Conseil de Communauté, sur proposition du Président et après avoir délibéré :

- **accepte** d'acquérir les terrains concernés à la commune de Beinheim au prix de 1500 € HT l'are,
- **accepte** de céder la parcelle n° 1533 soit une surface de 9,26 ares à la SCI SCHOTT DE LA FORET, en vue de la construction de locaux pour son activité,
- **fixe** le prix de vente à 2 200 € HT l'are auxquels s'ajoute la TVA en vigueur à régler lors de la signature,
- **décide** que les frais liés à cette transaction sont à la charge de l'acquéreur,
- **autorise** le Président à signer l'acte notarié.

Adopté à l'unanimité

8 - ZA BEINHEIM – Cession de terrain

Le Président expose aux membres du Conseil de Communauté

- ✓ que la SCI TCK2020, représentée par M. Tommy KELLER, souhaitant créer un local de production (charcuterie et traiteur), désire acquérir la parcelle n° 1527, d'une consistance de 13 ares 55 ;
- ✓ que le prix de vente pourrait être fixé à 2 200 € HT l'are,
- ✓ que la commune de Beinheim propose de rétrocéder les terrains concernés à la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin au prix de 1 500 € HT l'are.

Le Conseil de Communauté, sur proposition du Président et après avoir délibéré :

- **accepte** d'acquérir les terrains concernés à la commune de Beinheim au prix de 1500 € HT l'are,
- **accepte** de céder la parcelle n° 1527 soit une surface de 13,55 ares à la SCI TCK2020, en vue de la construction de locaux pour son activité,
- **fixe** le prix de vente à 2 200 € HT l'are auxquels s'ajoute la TVA en vigueur à régler lors de la signature,
- **décide** que les frais liés à cette transaction sont à la charge de l'acquéreur,
- **autorise** le Président à signer l'acte notarié.

Adopté à l'unanimité

9 – Tarifs des composteurs

Le Président signale que la fondation SONNENHOF, fournisseur des composteurs pour la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin, nous a informé d'une hausse de 24,5 % des prix à compter du 1^{er} juillet 2021.

Le Président propose de répercuter cette augmentation sur le prix de vente aux particuliers, en le fixant à 30 €.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide :

- d'appliquer cette hausse sur les tarifs des composteurs, à compter du 1^{er} juillet 2021.

Adopté à l'unanimité

10 –Budget Principal - Décisions modificatives

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de M. Bernard HENTSCH, décide :

- d'approuver les modifications budgétaires suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
C/615231	60 000,00	C/73111	-1 964 242,00
C/6156	50 000,00	C/7382	1 370 243,00
C/6283	50 000,00	C/74833	302 183,00
C/ 6288	9 708,00	C/74834	230 418,00
		C/773	231 106,00
TOTAL	169 708,00	TOTAL	169 708,00

Adopté à l'unanimité

11 –Budget Principal – Vote de crédits

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de M. Bernard HENTSCH, décide :

- de voter les crédits complémentaires suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
C/204123	100 000,00	C/1641	200 000,00
C/204183 *	100 000,00		
TOTAL	200 000,00	TOTAL	200 000,00

* concerne la convention de financement de la ligne ferroviaire Roeschwoog – Beinheim

Sur demande de M. FETSCH, Vice-Président, il est précisé qu'un engagement sera pris pour toute autre demande de ce type de travaux de remise à niveau de ligne fret.

Adopté à l'unanimité

12 – Plan Rhin Vivant – Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC) - Avenant

En complément de la délibération prise le 17 février dernier, il y a lieu de rajouter le point suivant :

- ➔ les opérations sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes ou de la commune (selon la collectivité qui en a la compétence) pour restaurer la fonctionnalité dégradée dans les réservoirs de biodiversité (Actions Trames Vertes et Bleues -TVB) :
 - une enveloppe prévisionnelle de 135 000 € pour 4 ans affectée à la réalisation des actions TVB permettant la restauration de la fonctionnalité dégradée dans les corridors = réservoirs de biodiversité, plantations de haies (corridors, maillages écologiques, infrastructures agro-écologiques), réhabilitation de prairies, préservation ou acquisition foncière, études d'inventaires, diagnostics TVB, etc.).

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré

- d'approuver l'ajout de ce point au Contrat Territorial Eau Climat (CTEC) avec l'Agence de l'Eau et la Région Grand Est ;
- d'autoriser le Président à signer le Contrat Territorial Eau Climat (CTEC) et les documents afférents.

Adopté à l'unanimité

13 - Fonds de concours – Eclairage public à Buhl

- ✓ **Vu** la délibération du Conseil de Communauté en date du 20 février 2014 instaurant un fonds de concours pour l'installation et le renouvellement de l'éclairage public dans les communes membres (hors lotissement et sinistre) :
 - Fonds de concours à hauteur de 30 % du déficit de l'investissement. Toutefois, la valeur subventionnable d'un candélabre (mât et luminaire) est plafonnée à 3 500 € HT.
- ✓ **Vu** le décompte des travaux relatifs à l'installation et à la rénovation de l'éclairage public présenté par la Commune de Buhl, pour un montant total de 14 802,65 € TTC,
- ✓ **Vu** la délibération de la Commune de Buhl du 10 mai 2021, sollicitant un fonds de concours à hauteur de 3 712,33 € pour les dits travaux,
- ✓ **Vu** les crédits inscrits au budget primitif 2021,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré

- **décide** de verser sous forme de fonds de concours la somme de 3 712,33 € dans le cadre de l'installation et de la rénovation de l'éclairage public à la Commune de Buhl.

Adopté à l'unanimité

14 – Fonds de concours – Matériel informatique à Buhl

- ✓ **Vu** la délibération du Conseil de Communauté en date du 20 février 2014 instaurant un fonds de concours pour le renouvellement du parc informatique :
 - Attribution d'un fonds de concours à hauteur de 50 % du déficit dans le cadre de l'acquisition d'ordinateurs ou de tablettes, d'écrans, d'imprimantes, de pack office et de tableaux blancs interactifs affectés aux écoles de notre territoire, limitée à 3 classes par mandat
- ✓ **Vu** le décompte relatif à l'acquisition de matériel informatique, présenté par la commune de Buhl, pour un montant de 1 909,99 € TTC,
- ✓ **Vu** la délibération de la commune de Buhl du 16 mai 2021, sollicitant un fonds de concours à hauteur de 798,34 € pour ladite acquisition,
- ✓ Vu les crédits inscrits au budget 2021,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré

- **décide** de verser à la commune de Buhl un fonds de concours de 798,34 € pour l'acquisition de matériel informatique.

Adopté à l'unanimité

15 – Fonds de concours – Matériel informatique à Beinheim

- ✓ **Vu** la délibération du Conseil de Communauté en date du 20 février 2014 instaurant un fonds de concours pour le renouvellement du parc informatique :
 - Attribution d'un fonds de concours à hauteur de 50 % du déficit dans le cadre de l'acquisition d'ordinateurs ou de tablettes, d'écrans, d'imprimantes, de pack office et de tableaux blancs interactifs affectés aux écoles de notre territoire, limitée à 3 classes par mandat
- ✓ **Vu** les décomptes relatifs à l'acquisition de matériel informatique, présenté par la commune de Beinheim, pour un montant de 14 366,40 € TTC,
- ✓ **Vu** la délibération de la commune de Beinheim du 2 juin 2021, sollicitant un fonds de concours à hauteur de 6 004,87 € pour lesdites acquisitions,
- ✓ Vu les crédits inscrits au budget 2021,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré

- **décide** de verser à la commune de Beinheim un fonds de concours de 6 004,87 € pour l'acquisition de matériel informatique.

Adopté à l'unanimité

16 - Fonds de concours – Eclairage public à Salmbach

- ✓ **Vu** la délibération du Conseil de Communauté en date du 20 février 2014 instaurant un fonds de concours pour l'installation et le renouvellement de l'éclairage public dans les communes membres (hors lotissement et sinistre) :
 - Fonds de concours à hauteur de 30 % du déficit de l'investissement. Toutefois, la valeur subventionnable d'un candélabre (mât et luminaire) est plafonnée à 3 500 € HT.
- ✓ **Vu** le décompte des travaux relatifs à l'amélioration de l'éclairage public présenté par la Commune de Salmbach, pour un montant total de 5 995,56 € TTC,
- ✓ **Vu** la délibération de la Commune de Salmbach du 11 mars 2021, sollicitant un fonds de concours à hauteur de 1 503,61 € pour les dits travaux,
- ✓ **Vu** les crédits inscrits au budget primitif 2021,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré

- **décide** de verser sous forme de fonds de concours la somme de 1 503,61 € dans le cadre de l'amélioration de l'éclairage public à la Commune de Salmbach.

Adopté à l'unanimité

17 – Admission en non-valeur

Le Conseil de Communauté,

Vu l'impossibilité de recouvrer divers loyers, charges et les redevances d'ordures ménagères telles que présentés par le Trésorier de Seltz,

- **Décide** d'admettre en non-valeur les sommes dues suivantes :

❖ Redevances d'ordures ménagères

Débiteur	Année	Commune	Reste dû
ACKERMANN JOEL	2013	BEINHEIM	78.12 €
HAAR MATHIEU	2013		468.72 €
MANCHUELLE MICHAEL	2012		312.48 €
MEIERING PETRA	2012		156.24 €
REST HUBERT FREDERIC	2013	SELTZ	88.00 €
SPETH SERGE	2013	SELTZ	352.00 €
STAN MICKAEL	2017	BEINHEIM	120.00 €
STAUDER ADRIAN	2013		234.36 €
WALTER THOMAS	2010-2011-2012- 2013	BUHL	1 324.76 €
TOTAL			3 134.68 €
ACKERMANN JOEL	2014 à 2018	BEINHEIM	568.00 €
ANDRES STEVE	2015 à 2017	NIEDERLAUTERBACH	459.84 €
BAUMANN RAPHAEL	2014 à 2019	MOTHERN	1 104.00 €
DECK MICHAEL	2013		93.70 €
DIEFFENTHALER RENAUD	2016		118.00 €
DINIS LIONEL	2015-2016	MUNCHHAUSEN	568.00 €
DUPONT AUDE	2016-2017		368.50 €
ELONE MELAD MARZINA	2016		450.00 €
FLICK MICHEL	2017	SELTZ	36.59 €
GANZ HEINZ	2015-2016		70.00 €
HERR NORBERT	2016	BEINHEIM	163.00 €
KAHL ROBERT	2014-2016-2017- 2018	WINTZENBACH	1 491.00 €
KLEIN MADELEINE	2014		130.33 €
KOPP HANS PETER	2014		280.17 €
KUHN GABY	2015 à 2018	NIEDERLAUTERBACH	472.00 €
LATZEL STEFAN	2016	BEINHEIM	389.00 €
LEIBEL EDOUARD	2017	SELTZ	9.84 €
LOBBES MICHAEL	2018	SALMBACH	49.16 €
LOTH ALEXANDRE	2017		16.75 €
OLIVEIRA DARIO	2014	LAUTERBOURG	195.35 €

RENARD MICKAEL	2014	OBERLAUTERBACH	28.77 €
RESTAURANT	2014		238.84 €
REST A LA REPUBLIQUE	2014	NEEWILLER	107.67 €
SCHARFENBERGER ANDREA	2013	OBERLAUTERBACH	238.20 €
SEDKI ALI	2018		284.00 €
AUBERGE A LA FLEUR	2015-2016-2017	SCHEIBENHARD	423.00 €
REST HUBERT	2015-2016	SELTZ	236.00 €
SPOERL DIETER	2015	LAUTERBOURG	118.00 €
STAUBER ADRIAN	2014	BEINHEIM	288.00 €
STRASSER JEAN JACQUES	2016		29.50 €
WOLFF THERESE	2015	BEINHEIM	35.00 €
TOTAL			9 060.21 €

Adopté à l'unanimité

18 - Divers

Informations

* désignation d'un référent territorial « ambroisie » : M. GAST René

*information voirie par rapport aux espaces verts : éviter les grands arbres à cause des racines

*permanences OKTAVE

*FRANCE SOLAR

*Association Sur les Sentiers du Théâtre - changement de présidence

*création d'un Conseil Intercommunal des Jeunes